

PRÉSIDENT

LE GUIDE



01.

LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

Statuts | Adhérents | Conseil d'administration | Fiscalité

02.

LES AÎNÉS RURAUX

Organisation | La Fédération nationale
La fédération départementale

03.

LE RÔLE DU PRÉSIDENT

Responsable | Animateur
Représentant | Garant de l'avenir

04.

CÔTÉ PRATIQUE

Vos garanties d'assurance | Organiser un voyage
GUSO | Sacem | Réponses aux questions les plus souvent posées

INCLUS :
LES RECETTES
DU DÉVELOPPEMENT

INSTITUT DE FORMATION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS



01

Le fonctionnement des associations

Les 4 piliers du fonctionnement associatif	<i>p.05</i>
Les instances de décision	<i>p.06</i>
Les textes et registres obligatoires	<i>p.08</i>
La notion d'adhésion	<i>p.10</i>
La fiscalité des associations	<i>p.11</i>

02

Les aînés ruraux

Le premier réseau associatif de retraités en Europe	<i>p.13</i>
Votre Fédération nationale	<i>p.14</i>
Votre fédération départementale	<i>p.16</i>

03

Le rôle du président

Le responsable de l'association	<i>p.19</i>
Le représentant de l'association	<i>p.20</i>
Le guide de l'équipe	<i>p.21</i>
Le garant de l'avenir	<i>p.22</i>
L'animateur des réunions	<i>p.23</i>
Le président de l'assemblée générale	<i>p.24</i>
Le promoteur des projets	<i>p.25</i>

04

Côté pratique

Les déclarations et demandes d'autorisation obligatoires	<i>p.27</i>
Se développer : mode d'emploi	<i>p.28</i>
Votre couverture assurance	<i>p.29</i>
Le service "tourisme" national	<i>p.30</i>
Réponses aux questions les plus souvent posées	<i>p.31</i>

C | Votre fédération départementale

Le fait que votre association soit affiliée aux Aînés ruraux et adhère à la fédération départementale, vous donne accès à de nombreux avantages et outils.

DES SERVICES

Le fonctionnement associatif est régi par des textes. Organiser une assemblée générale, rédiger des statuts, respecter les règles fiscales, ouvrir un débit de boissons, engager un musicien, mettre en place un voyage, proposer un repas, faire un loto... c'est être confronté à une législation de plus en plus contraignante qu'il est obligatoire de respecter. En adhérant à la fédération des Aînés ruraux, vous bénéficiez de conseils sur tous ces aspects qui font votre quotidien.

FORMATION ET GUIDES

Des formations gratuites sont dispensées par des bénévoles formés au niveau national et dotés de supports spécialement élaborés par l'IFRA. Des guides pratiques (Repères, guides PST, guide de l'assemblée générale) sont également à votre disposition.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La fédération peut également diffuser son propre bulletin d'informations auprès des associations et des adhérents.

Vous pouvez aussi, lorsque le besoin s'en fait sentir, prendre contact directement avec votre fédération qui vous renseignera, immédiatement si elle a l'information que vous recherchez, ou après avoir elle-même interrogé la Fédération nationale ou un partenaire.

ACTIVITÉS, ANIMATIONS, MANIFESTATIONS

La fédération départementale peut contribuer à la mise en place de certaines activités. Un exemple : mutualiser les besoins d'achat de matériel informatique pour passer des commandes groupées et obtenir des tarifs préférentiels pour les associations.

De même, elle peut vous proposer des interventions et conférences sur les sujets qui vous intéressent : bien vieillir, prévention routière, Alzheimer, campagnes de vaccination...

De par ses moyens logistiques et humains, en s'appuyant sur de nombreux partenariats, elle peut également vous aider à organiser une manifestation.



Il est indispensable que les associations locales et clubs considèrent leur fédération départementale comme une alliée. On peut lui adresser des reproches mais il ne faut pas perdre de vue que les administrateurs départementaux sont eux aussi des bénévoles, souvent très investis dans leurs associations, comme vous.

Plus ils seront épaulés par les clubs, plus ils pourront bénéficier de votre aide, ponctuelle ou régulière, et plus la fédération départementale sera à même de proposer des services attrayants.

Le dynamisme d'une fédération départementale repose aussi sur l'investissement des associations qu'elle fédère.

C | **Votre fédération départementale**

ASSURANCES

En matière d'assurance, la fédération départementale souscrit pour vous le contrat Cohésion Arcange avec Groupama, négocié par la Fédération nationale au nom de 700 000 adhérents et de 9 000 associations. Ce contrat couvre la plupart des risques auxquels votre association peut être confrontée. Par ailleurs, la Fédération nationale souscrit pour vous trois garanties supplémentaires : la protection juridique et deux assurances liées à l'immatriculation au registre des opérateurs de voyage :

- la responsabilité civile organisateur de voyages ;
- la garantie financière.

Voir le détail p. 29.

SACEM

Vous organisez un thé dansant au sein de l'association ? Vous êtes alors tenu d'envoyer une déclaration à la Sacem. En mentionnant préalablement votre appartenance aux Aînés ruraux, vous bénéficiez d'une réduction de 12,5 % sur le montant dû.

RÉSEAU DE COMMERÇANTS

La plupart des fédérations départementales développe un réseau de commerçants, d'artisans et de services de proximité qui proposent à tous les adhérents Aînés ruraux, sur présentation de leur carte, une réduction sur leurs produits allant de 5 à 20 %. Là aussi, une réduction de 15 % sur une paire de lunettes, c'est parfois plus que le montant de la cotisation totale versée à l'association.



La carte nationale des Aînés ruraux offre aux adhérents des réductions tarifaires sur les produits Groupama, Présence verte, Audika, Touristra, Taaj Croisières, Costa Croisières, Adora voyages, Parc Astérix, Futuroscope...

UN RÔLE DE REPRÉSENTATION

Les Aînés ruraux se réfèrent à une définition adoptée en 2007 (voir p.12) qui précise leurs valeurs, faites d'amitié, de responsabilité, de tolérance et de solidarité. S'ils ne se réclament d'aucun courant politique, syndical ou religieux, les Aînés ruraux entendent rester des citoyens actifs et donner leur avis sur les questions d'actualité qui les concernent. Leurs représentants départementaux mais aussi nationaux siègent dans nombre d'instances consultatives (Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, Centres locaux d'information et de coordination, Comités départementaux des retraités et personnes âgées, Agences régionales de santé, Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, Comité national des retraités et personnes âgées). Ils sont également reçus par les décideurs pour faire entendre les positions du mouvement. A maintes reprises, que ce soit sur la prise en charge de la dépendance, la réforme des retraites ou de l'assurance maladie ou encore sur le projet de visite médicale obligatoire pour les plus de 75 ans qui souhaitent continuer à conduire, les Aînés ruraux ont ainsi pu donner leur opinion. Et être entendus, dans certains cas.